

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, PINGAT, M. MARTI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LECOQ pouvoir à M. POULET
M. CHAZERAND pouvoir à M. TAUBATY
M. FANTOLI pouvoir à M. CHUARD
M. DRUET pouvoir à Mme BOUDRY

ABSENTES EXCUSEES : Mmes BAILLY, JACQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VUILLEMIN Martine

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté.

En avant-propos, Mme la Maire souhaite faire un retour sur la fête d'Arbois. Deux jours avec une météo favorable qui a permis le bon déroulement de toutes les manifestations et animations. Globalement, des habitants et des visiteurs très contents des activités culturelles et festives proposées. Un week-end qui a fait du bien à tous, les gens étaient heureux de se retrouver.

Mme la Maire souhaite à nouveau remercier les services techniques pour leur travail.

On passe à l'ordre du jour :

- 1) Débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- 2) Affouage – Saison 2021/2022,
- 3) Tarif catalogue exposition « Mais quelle histoire ! » : vente aux librairies,
- 4) Décision budgétaire modificatives,
- 5) Effacement de dettes,
- 6) Recensement 2022 : recrutement d'agents recenseurs,
- 7) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 8) Communications.

*_*_*

1 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mme VIONNET Sarah, agent de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, qui suit ce dossier en lien avec le PLUi fait la présentation des axes retenus pour le projet de PADD afin d'ouvrir le débat qui sera acté par une délibération.

Il s'agit de la seconde grande étape dans la réalisation du PLUi, le PADD traduit la politique des élus intercommunaux sur l'aménagement de l'ensemble de leur territoire. A l'issue de cette étape, le travail portera sur le zonage et le règlement qui devront respecter les orientations générales du PADD.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables font l'objet de 6 axes qui seront débattus.

- Axe 1 : Elaborer un projet territorial durable basé sur un scénario démographique cohérent :
 - o Anticiper le phénomène de réduction de la taille des ménages.
 - o Dynamiser le territoire avec l'accueil de nouveaux ménages.
 - o Cadrer la stratégie urbaine dans une optique de projet territorial durable.

Débat :

M MARTI François pense que dans cet axe, il est fait le pari de l'attractivité du territoire et cela semble très ambitieux au regard de la tendance de ces dernières années (une croissance démographique attendue de 0,12 % par an entraînant un besoin de 244 résidences principales supplémentaires). Et, en revanche il trouve qu'il y a un

manque d'ambition en ce qui concerne la politique sur la problématique des logements vacants (objectif de 10 % de logements vacants en 2035 contre 11,6 % en 2017).

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'à ce jour, il est difficile d'obtenir des avancées des propriétaires privés dans ce domaine, l'étude habitat lancée devrait aboutir sur des préconisations afin d'inciter les propriétaires privés à agir : rénovation, vente...

10 % lui semble au contraire un chiffre ambitieux au vu de la situation actuelle, il faut garder en mémoire quand on parle de logements vacants qu'il s'agit souvent de logements insalubres.

M. MARTI François rappelle que l'insalubrité publique fait partie des compétences des Maires, il demande quelles mesures sont envisagées. Il ajoute que lorsqu'on élabore un plan qui marque une ambition, on réfléchit également sur la façon dont on va le mettre en œuvre. Le temps est compté, 2035 est demain.

Mme DEPIERRE Valérie répond que l'étude habitat devrait apporter des solutions. Elle rappelle que le PADD donne des orientations générales et non, les outils de mise en œuvre.

Au sein de la Commune, une réflexion est menée sur les bâtiments communaux avec la question de la vente de certains bâtiments. Arbois est une Commune prisée, le télétravail qui se développe est aussi un point à prendre en compte en termes de demandes de logements, les gens quittent les grandes villes. Il faudra également arriver à trouver un équilibre entre habitat et accueil touristique, un travail sera à mener sur les taxes à mettre en place à des fins d'incitations.

En parallèle, se pose aussi la question des locaux commerciaux vacants.

- Axe 2 : Préserver la qualité du cadre de vie et les milieux naturels :
 - o Mettre en valeur la richesse des paysages.
 - o Préserver et valoriser la présence de l'eau.
 - o Protéger le cadre naturel et la biodiversité.
 - o Promouvoir un urbanisme qualitatif.

Débat :

M. MARTI François demande si le projet éolien est intégré dans cet axe de préservation des paysages.

Mme DEPIERRE Valérie indique que le projet éolien n'est pas encore acté. Elle souhaite en faire un vrai débat au sein du Conseil. Il existe actuellement un collectif de 14 Communes, un zonage sur le plateau a été défini.

D'autres projets existent sur la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, un débat devra aussi avoir lieu au sein du Conseil Communautaire.

Les élus arboisiens ont insisté dans le collectif sur la concertation à mettre en place autour de ce sujet. Les habitants du territoire devront pouvoir se prononcer.

L'implantation sur les Moidons a d'ores et déjà été écartée en lien avec l'intervention des spéléos du CARS.

Les élus arboisiens souhaitent que des études soient réalisées et ils ont souhaité garder la possibilité de se retirer à tout moment du collectif.

M. MARTI François interroge Mme DEPIERRE Valérie sur les critères qui définissent un urbanisme qualitatif.

Mme DEPIERRE Valérie répond que là-encore ce sera le règlement qui définira cela.

Mme GRESSER Virginie demande si dans l'ensemble des axes relatifs à l'eau, des choses sont prévues pour le soutien aux particuliers dans la récupération de l'eau.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la concrétisation et réalisation des objectifs de ces axes se feront au niveau du règlement du PLUi.

- Axe 3 : Valoriser le patrimoine et le milieu urbain :
 - o Réinvestir et réhabiliter les logements des centres-villes.
 - o Favoriser une offre diversifiée et attractive de logements.
 - o Reconquérir et mettre en valeur le patrimoine et le bâti ancien.
 - o Préserver les espaces de respiration en milieu urbain.

Débat :

M. MARTI François demande ce qu'est un projet adapté au changement climatique.

Mme VIONNET Sarah répond qu'il s'agit de renaturer les espaces publics, créer des îlots de fraîcheur au sein des villes, permettre l'infiltration des eaux...

Mme GRESSER Virginie s'interroge sur la seconde vie des bâtiments anciens et le coût des réhabilitations. M. MOLIN René indique qu'il s'agit essentiellement des bâtiments remarquables à protéger.

- Axe 4 : Dynamiser le territoire par la promotion et le développement des filières économiques :
 - o Préserver les fonctionnalités agricoles et viticoles, sources de richesse du Jura.
 - o Accompagner la diversification et l'évolution des pratiques.
 - o Valoriser la filière bois.
 - o Maintenir et faire évoluer le tissu industriel sur le territoire.

Débat :

Mme DEPIERRE Valérie indique que la question du foncier est primordiale dans cet axe.

Le zonage AOC est à prendre en compte et un travail a été fait avec l'INAO (des zones étaient en réserves AOC au cœur des habitations, un travail a été fait pour que ces zones où il y avait des habitations soient modifiées).

Sur la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, les filières comté et vin sont prédominantes et se partagent les terres. Il est également important que d'autres cultures puissent se développer (maraîchage, vergers...). Un travail avec l'ensemble du monde agricole doit être mené.

Par ailleurs, un débat est mené au sein de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sur le type d'entreprises à accueillir au sein des ZAC (entreprises créatrices d'emplois).

- Axe 5 : Assurer un développement commercial et touristique équilibré :
 - o Renforcer les centralités commerciales et anticiper leurs évolutions.
 - o Favoriser le maintien et le développement d'équipements et de services de proximité.
 - o Encourager la mise en valeur et la densification des zones d'activités économiques.
 - o Encadrer le développement de l'offre de loisirs et d'hébergements pour un tourisme durable.

Débat :

M. MARTI François s'interroge sur le développement d'équipements de santé spécialisés, il s'agit pour les professionnels de santé, tel que lui, de matériels spécifiques : scanner, équipement de dialyse...

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'il s'agit des maisons de santé et de l'accueil de spécialistes au-delà des généralistes.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile aimerait savoir sur la question de la mobilité si on a un retour sur le dispositif « Rezo Pouce »

Mme REGALDI Sylvie répond que le fonctionnement a été stoppé par la Covid. Aujourd'hui, une dizaine de personnes utilisent ce dispositif, la communication est relancée. Un bilan sera réalisé dans quelques mois afin de savoir si le dispositif est maintenu ou s'il faut réfléchir à un autre système qui conviendrait mieux au territoire.

Mme DEPIERRE Valérie rappelle que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a repris la compétence mobilité et qu'il est nécessaire d'instaurer un vrai débat communautaire sur le sujet autour de la mise en place de navettes notamment en lien avec le tourisme et la santé.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile s'interroge sur la création de voies douces, sur des parcours cyclo-touristiques familiaux...

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'il ne s'agit que d'orientations dans le PADD et que c'est aux élus qu'il reviendra de réfléchir sur la mise en œuvre pratique de ces orientations.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile aimerait inscrire dans les orientations une réflexion sur les voies vertes dans les bourgs.

- Axe 6 : Soutenir et accompagner les usages et les nouvelles pratiques des habitants :
 - o Favoriser le développement et l'interconnexion des modes de transports doux, en particulier entre les trois pôles.
 - o Faciliter le déploiement des réseaux de communication rapides.
 - o Promouvoir les énergies durables et les consommations sobres.
 - o Limiter la vulnérabilité des habitants aux risques et nuisances.

Débat :

M. MOLIN René indique qu'une partie du travail est faite par le Département du Jura notamment en ce qui concerne le développement de la fibre.

M. MARTI François s'interroge sur le photovoltaïque et les études à réaliser sur le sujet notamment en termes de rentabilité.

Mme DEPIERRE Valérie répond que cela concerne les particuliers et non les Collectivités et qu'il s'agit de réfléchir sur un zonage qui pourrait permettre ces installations dans certains secteurs.

Il est rappelé que le détail de ces orientations peut être retrouvé sur le site internet de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura. Les Conseillers peuvent encore envoyer leurs contributions sur le sujet à Mme VIONNET Sarah à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura : s.vionnet@cc-aps.fr

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des échanges du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

2 - AFFOUAGE SAISON 2021/2022

Mme BOUDRY Jeanne indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de l'affouage et de maintenir le prix du lot d'affouage à 96,50 € pour la saison 2021/2022. Aucun changement par rapport à la saison dernière.

M. MARTI François se dit surpris d'avoir vu des affiches invitant les affouagistes à s'inscrire en Mairie avant même que le Conseil n'ait délibéré sur le tarif et les modalités.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit d'une simple reconduction du tarif et du règlement et que l'information a été passée en amont afin que les habitants aient le temps de s'inscrire avant le 21 septembre 2021 à 12 h 00.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions M. MARTI François et Mme PINGAT Martine, le Conseil Municipal arrête le règlement d'affouage et maintient les tarifs de l'affouage à 96,50 €.

3 - TARIF CATALOGUE EXPOSITION « MAIS QUELLE HISTOIRE ! » – VENTE AUX LIBRAIRIES

Par délibération du 05 juillet 2021, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente du catalogue de l'exposition « Mais quelle histoire ! » à 10 €.

Il est proposé de le vendre au prix de 7 € pour les librairies et autres revendeurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tarif de 7 € pour les librairies et autres revendeurs.

A la demande de Mme GRESSER Virginie sur le prix de vente par les libraires, Mme DEPIERRE Valérie répond que la commune n'a pas de droit de regard sur les tarifs.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que l'exposition est très belle.

4 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Mme DEPIERRE Valérie indique au conseil que ces deux Décisions Budgétaires Modificatives concernent essentiellement les travaux de remise aux normes du camping afin que les titulaires du bail commercial aient un outil aux normes et rénové au mieux.

BUDGET CAMPING

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art - 023 - ONV - Virement à section d'investissement

67 300,00 €

Total Chapitre 023 : Virement à section d'investissement

67 300,00 €

Art - 615221 - CAM -Travaux de bâtiment	5 500,00 €
Total Chapitre 011 : Charges à caractère général	5 500,00 €

Totaux dépenses de fonctionnement : 72 800,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art - 70878 - CAM - Remboursement par autres redevables	- 3 700,00 €
Total Chapitre 70 : Produits des services	- 3 700,00 €

Art - 74748 - CAM - Autres Communes	76 500,00 €
Total Chapitre 74 : Dotations et Participations	76 500,00 €

Totaux recettes de fonctionnement : 72 800,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - 1641 - ONV- Emprunts	- 2 900,00 €
Total Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	- 2 900,00 €

Art - 2138 -op 3101- CAM - Autres constructions	47 000,00 €
Art - 2184 -op 3101- CAM - Acquisition de mobilier	5 300,00 €
Art - 2138 -op 3101- CAM - Acquisition autres immobilisations	7 900,00 €
Total Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	60 200,00 €

Totaux dépenses d'investissement : 57 300,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art - 021 - ONV - Virement de la section de fonctionnement	67 300,00 €
Total Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	67 300,00 €

Art - 1641 - ONV- Emprunts	- 10 000,00 €
Total Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	- 10 000,00 €

Totaux recettes d'investissement : 57 300,00 €

Mme DEPIERRE Valérie dit que la remise en état du camping a été de découvertes en découvertes : lave-vaisselle, fuites diverses, assainissement, chaudière, toiture, barrière automatique... Le camping a été très mal entretenu par la titulaire de la DSP. 60 200 € sont abondés en travaux au budget du camping en plus des 69 400 € de travaux initialement prévus sur ce budget.

Des ajustements budgétaires ont été faits sur le budget de la Commune de manière à autofinancer par ce budget une partie des travaux du camping.

La participation globale de la Commune au budget du camping ressort à 112 900 € suite à cette DBM. L'emprunt initial prévu à 60 000 € sur le camping a été réduit à 50 000 €.

A l'unanimité, des suffrages exprimés (une abstention Mme VUILLEMIN Martine), le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative du camping.

BUDGET VILLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art - 67441 -CAM - Subvention aux SPIC, budgets annexes	76 500,00 €
Total Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	76 500,00 €

Totaux dépenses de Fonctionnement : 76 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Art - 73111 - ONV - Impôts directs locaux - 63 000,00 €
Total Chapitre 73 : Impôts et taxes - 63 000,00 €

Art - 74834 - ONV - Etat compensation taxe foncier bâti 139 500,00 €
Total Chapitre 74 : Dotations et participations 139 500,00 €

Totaux dépenses de fonctionnement : 76 500,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - 2051 - INF- Site Internet 1 000,00 €
Art - 21578 - ATE - Acquisition matériel 3 000,00 €
Art - 2182 - VOI - Acquisition Glutton 20 000,00 €
Art - 2183- ADM - Acquisition matériel informatique 2 000,00 €
Art - 2184- ADM - Acquisition mobilier 3 000,00 €
Art - 2188 - ADM - Acquisition matériel divers 6 000,00 €
Total Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 35 000,00 €

Art - 2183- 2107 - HDV - Acquisition matériel informatique 10 000,00 €
Total Opération 2107 : Rénovation Hôtel de Ville 10 000,00 €

Art - 21538- 2110 - ENV - Aménagements urbains - 118 000,00 €
Total Opération 2110 : Aménagement espaces urbains - 118 000,00 €

Art - 2151- 2134- VOI - Travaux de Voirie 55 000,00 €
Total Opération 2134 : Voirie communale 55 000,00 €

Art - 2031- 2136- JEU - Etude Zone Chenaillette 29 000,00 €
Total Opération 2136 : Zone de loisirs 29 000,00 €

Art - 21534 - ONV - Intégration travaux éclairage public 18 000,00 €
Total Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 18 000,00 €

Totaux dépenses d'Investissement : 29 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art -10222 - ONV - Fonds de compensation de TVA - 16 000,00 €
Total Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement - 16 000,00 €

Art - 1341 - VOI- Subvention DETR rue Chevrière 27 000,00 €
Total Chapitre 13 : Subventions d'investissement 27 000,00 €

Art - 238 - ONV - Intégration travaux éclairage public 15 000,00 €
Art - 1328 - ONV - Intégration Subvention travaux éclairage public 3 000,00 €
Total Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 18 000,00 €

Totaux recettes d'investissement : 29 000,00 €

La Décision Budgétaire Modificative proposée pour la Ville prend en compte l'ajustement de la subvention d'équilibre au camping et le reste concerne des ajustements de comptes.

A la demande de Mme VUILLEMIN Martine et M. MARTI François concernant le retrait de 118 000 € en aménagements urbains, Mme DEPIERRE Valérie répond qu'il s'agit de travaux d'aménagements non réalisés à ce jour, c'est une ligne budgétaire prévue en prévision d'aménagements divers.

A l'unanimité, des suffrages exprimés (deux abstentions M. MOLIN René et Mme VUILLEMIN Martine), le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative de la Ville.

5 - EFFACEMENT DE DETTES

M. POULET Gilles informe le Conseil que le Tribunal de Commerce de Lons le Saunier par jugement du 19 juillet 2021, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Mme HUYGHE Valérie, ancienne titulaire de la DSP du camping municipal.

Il est donc nécessaire de constater l'effacement de ces dettes :

BUDGET VILLE - Taxe de séjour des campeurs	4 790,84 €
BUDGET PISCINE - Entrées des campeurs à la piscine	4 804,35 €
BUDGET CAMPING - redevance et impôts	40 096,56 €
Total des budgets concernés	49 691,75 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal prononce l'effacement des dettes constatées depuis 2016 par des écritures au compte 6542 de chaque budget concerné.

Suite à ces annulations de dettes, le Conseil décide également de la reprise des provisions pour risques préalablement constatées, pour les mêmes montants.

6 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

M. POULET Gilles indique au Conseil que le prochain recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, il rappelle que le recensement de 2021 avait été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes de recensement sont faites par les Communes. Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers.

Au vu du nombre de logements à recenser qui est estimé à environ 1 900 pour Arbois, il est proposé de procéder au recrutement temporaire de 9 agents recenseurs au maximum pour les mois de janvier et février 2022.

La Commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat de 6 276 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement temporaire de 9 agents au maximum chargés d'effectuer le recensement de la population et fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,50 € brut/bulletin individuel,
- 0,50 € brut/logement,
- 0,50 € brut/immeuble collectif,
- 5,00 € brut/bordereau de district,
- un forfait de 150 € brut pour les séances de formation et le repérage des adresses.

7 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET

Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures) figure au tableau des effectifs de la Ville d'Arbois.

Les missions de ce poste ont évolué et il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent occupant cet emploi.

M. MARTI François souhaite connaître les raisons de cette évolution, la fiche de poste de l'agent en question a-t-elle changé ?

Mme DEPIERRE Valérie répond que cet agent est la collaboratrice de M. GUDEFIN et que ce dernier la forme en vue de son remplacement lors de son prochain départ en retraite. Cette personne est de plus en plus souvent associée aux réunions diverses et le temps de formation est important, d'où l'augmentation de son temps de travail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste à temps non complet et de le remplacer par un poste à temps complet à compter du 15 septembre 2021.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 – Charges du personnel du budget 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal valide également le tableau des effectifs de la Collectivité qui s'établira comme suit à compter du 15 septembre 2021 :

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 15 septembre 2021			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		10	
Attaché principal	A	1	TC
Attaché	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	30 h
Adjoint administratif	C	1	TC
FILIERE TECHNIQUE		22	
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	4	TC
Adjoint technique	C	2	10 h et 4 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	TC
Agent de maîtrise	C	4	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
FILIERE CULTURELLE		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
FILIERE POLICE		2	
Chef de service de police municipale	B	1	TC
Gardien brigadier	C	1	TC
TOTAL		37	

Mme DEPIERRE Valérie rappelle la commande passée auprès d'un cabinet d'audit pour la réorganisation des services administratifs après plusieurs départs en retraite programmés dans les années à venir.

M. MARTI François souhaite que le Conseil ait connaissance des conclusions et préconisations du cabinet, Mme DEPIERRE Valérie répond que cela était bien prévu.

8 - COMMUNICATIONS

Mme DEPIERRE Valérie donne une information sur les dates des prochains Conseils Municipaux jusqu'à la fin de l'année :

- Tous les 1ers lundis du mois soit le 04 octobre 2021, le 08 novembre 2021 et le 06 décembre 2021.

Sont prévues deux commissions finances/travaux : le jeudi 23 septembre 2021 et le lundi 25 octobre 2021. Elles auront lieu en fin de journée, très certainement autour de 18 h.

Pour la commission du 23 septembre 2021, un point sera fait sur le sinistre de la piscine et sur les problèmes d'eau notamment autour du Javel suite à la visite du syndicat Doubs-Loue.

Mme BUGADA Catherine donne une information sur les dates des ateliers et rencontres programmées par l'agence LUP en charge de l'étude sur la revitalisation.

Ces rencontres et ateliers sont ouverts à tous les habitants mais également aux usagers de la Commune (personnes des villages avoisinants qui viennent sur Arbois pour différents services).

Les ateliers :

- Dimanche 19 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 sous le préau de l'école Aragon.

Thème traité : Arbois en 2040 ? Pour tenir compte des évolutions de la société (évolutions numériques, climatiques, rapport au travail, manière de consommer/de se déplacer), quelles sont les évolutions à apporter à la Ville en matière de services/aménagements/locaux ?

- Lundi 20 septembre 2021 de 14 h 30 à 16 h 30 à l'Espace Pasteur

Thème traité : En 2040, Arbois une Ville sans voiture dans le centre bourg ?

Derrière ce titre, il s'agit d'aborder les questions de stationnement, sens de circulation, boucle piétonne, mobilité douce...

- Diagnostic en marchant : le mercredi 15 septembre 2021 de 18 h 00 à 20 h 30. Rendez-vous sur le Champ de Mars (le lieu de départ pouvant évoluer, il sera confirmé 2 jours avant sur le site internet de la Mairie).

Il s'agira, à travers une balade dans Arbois, de repérer les endroits qui vous semblent à enjeux pour requalifier et redynamiser le bourg (entrée de bourg, espaces dégradés, îlot constitué de bâtis vacants, problème de sécurité...).

Une inscription préalable est souhaitée. Merci de confirmer votre participation jusqu'à 2 jours avant à arbois@lup-urbanisme.fr.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile donne des informations sur les écoles et les changements opérés ces derniers temps.

A la demande du SIVOS, la fusion école élémentaire et maternelle a été acceptée par l'Inspection Académique avec une seule direction.

Le SIVOS a engagé une réflexion autour de la réimplantation des classes notamment en lien avec les questions de sécurité du bâtiment Morel.

Une étude DEKRA est en cours sur la sécurité et une étude du CAUE en lien avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sur le bâtiment Aragon.

Suite à la fermeture du passage St Vernier se pose la question des déplacements en sécurité des enfants notamment pour se rendre à la cantine et à l'ALSH.

Rapidement, des rencontres sont organisées durant l'été et il est décidé de transférer une classe d'Aragon à la maternelle et de déplacer l'ALSH à Aragon suite aux avis favorables de la PMI et DDJSP. Deux classes restent à Aragon.

Pour la cantine et afin de respecter les consignes sanitaires de non-brassage des classes, des enfants sont accueillis à la salle des fêtes du bas (élémentaire Aragon et Morel sur 2 services différents) et les enfants de maternelle (écoles publique et privée) à la salle Rouget. Le Club Notre Soleil est déplacé aux Fougères.

A terme se posera la question de l'école de musique, mais dans l'immédiat aucun changement sur le bâtiment Morel.

L'entreprise RAMOUSSE a également été rencontrée afin d'esquisser des solutions autour de la sécurité aux abords des écoles en lien avec les transports scolaires, peu de solutions autres que de fermer la rue des écoles (difficilement réalisable).

Mme PINGAT Martine dit avoir entendu que des choses bougeaient mais peu d'informations ont été données si ce n'est un mail de Mme DEPIERRE aux membres du SIVOS.

L'idée de mettre les enfants à la salle Rouget n'est pas nouvelle mais le choix de l'ancienne municipalité avait été de privilégier les anciens. Le Club Notre soleil fait connaître sa déception de se retrouver dans ce local qui n'a pas été rénové, Mme PINGAT Martine espère que des travaux vont être programmés.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'il s'agit d'une situation d'urgence, rien n'a été anticipé en lien notamment avec l'impasse St Vernier, la décision de justice a pris tout le monde au dépourvu et la Covid s'ajoute à cela. Il s'agit d'une situation provisoire mais des travaux d'amélioration des Fougères vont être réalisés (toilettes notamment).

Mme REGALDI Sylvie ajoute comprendre le déchirement des anciens, ils passent d'une salle lumineuse, aménagée pour eux à un ancien local sombre. Elle ajoute regretter ce déménagement, elle avait largement participé à la rénovation de la salle Rouget, mais elle rappelle qu'il s'agit d'une situation d'urgence et que cela reste provisoire.

Le centre de vaccination va quant à lui être déménagé (ouverture le 09 septembre 2021) dans les anciens locaux des Gribouillots, ce qui explique pourquoi le Club Notre Soleil n'a pas bénéficié de ces locaux.

M. le Préfet a souhaité garder un centre de vaccination sur la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et le maintien du centre à Poligny était impossible (le centre a connu de nombreux problèmes, il était installé à la maison de santé de Poligny mais la cohabitation patients de la maison de santé et personnes qui venaient à la vaccination a été compliquée).

Les élus devaient permettre l'accès à la vaccination des personnes du territoire, notamment en lien avec la 3^{ème} dose pour les plus de 65 ans.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que toutes ces nouvelles occupations de locaux ne feront pas l'objet de transferts pour le moment, il s'agit de simples prêts de salles dans l'attente d'une installation définitive des uns et des autres en fonction de l'avancée des projets (notamment pôle scolaire).

Mme PINGAT Martine pense qu'un goûter pourrait être organisé pour le Club Notre Soleil avec le surplus de terrines et bouteilles non distribuées pour la fête.

Mme REGALDI Sylvie répond que le club fêtera ses 50 ans le 29 septembre prochain et que tout sera fait pour faciliter l'organisation de leur fête.

M. MARTI François était absent et excusé au BIOU, mais il a vu dans les photos de la presse que beaucoup d'élus portaient leur écharpe. Il rappelle que le Code Général des Collectivités rappelle dans son article d2122-4 que les adjoints portent l'écharpe tricolore dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le Maire.

Le port de l'écharpe tricolore est donc limitativement restreint à l'exercice des fonctions d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil et lorsqu'ils remplacent ou représentent le Maire. Dès lors, le port de l'écharpe en dehors de ces circonstances et notamment dans les cérémonies publiques en présence du Maire est totalement exclu.

Mme DEPIERRE Valérie répond prendre acte de cette remarque et fera en sorte que cela ne se reproduise plus.

La séance est levée à 22 h 30.